

COVID-19



TESTS DE DÉPISTAGE PRIORITÉ AUX PATIENTS MUNIS D'UNE **ORDONNANCE**

Je présente des symptômes comme des difficultés respiratoires, de la toux, de la fièvre, des courbatures, de la fatigue inhabituelle, une perte de goût ou d'odorat, des maux de gorge ou de tête :
je consulte mon médecin qui me prescrit un test de dépistage.

Muni d'une ordonnance, l'accès au test et à son résultat me sera facilité par un circuit de dépistage prioritaire.



Rendez-vous
moins de 48h



Résultats
moins de 48h
après prélèvement



Où se faire dépister en Occitanie ?
Consultez la carte interactive
des lieux de DÉPISTAGE COVID-19
sur occitanie.ars.sante.fr

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)